



DURÉE

2 jours (soit 14 heures)
7h / jour – 9h00-12h30 / 14h-17h30

PRIX

695,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

Ordinateur à jour, casque audio/écouteurs obligatoires

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges, de modules microlearning et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Questionnaire de satisfaction
En fin de formation, le stagiaire s'auto-évalue en remplissant la grille de compétences de l'attestation de fin de formation

Évaluations sur les modules de microlearning

PLUS D'INFOS

Tél. : 09 69 32 08 05
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

ALURO4 :

Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle.

OBJECTIFS

- ✓ **Inform**er le bailleur et le locataire lors de la visite d'un bien
- ✓ **Eval**uer les risques de contentieux
- ✓ **Diagnostiquer** un logement ne répondant pas aux critères de logement décent
- ✓ **Définir** les principaux travaux de mise aux normes
- ✓ **Connaître** la jurisprudence en matière de logement décent

PROGRAMME

JOURNÉE 1 :

- ✓ Accueil
- ✓ Rappel sur le bail d'habitation
- ✓ L'état des lieux d'entrée et de sortie
- ✓ Le décret n° 2002-120 modifié
- ✓ Insalubrité et décence
- ✓ Revue de jurisprudence
- ✓ Les points à vérifier avant de louer
- ✓ Les critères de sécurité et de santé à respecter
- ✓ Les éléments d'équipement et de confort à respecter
- ✓ Les obligations du bailleur et du locataire en matière de travaux
- ✓ Le dossier de diagnostics techniques
- ✓ La terminologie à connaître
- ✓ Les mesures de surfaces Boutin et Carrez

JOURNÉE 2 :

- ✓ Etude de cas : Réaliser le diagnostic en visite virtuelle d'un bien en location
- ✓ Les principales mesures de la loi ELAN
- ✓ Évaluation et clôture la journée

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.